



OPERATION : PROJET LOUVRE – GRANDE COLONNADE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- R.C. -

APPEL D'OFFRES OUVERT

Conclu selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Marché public de prestations intellectuelles

Objet :

Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC)

Mission de logistique (LOG)

Mission de participation à la coordination des opérations au sein du projet global "Louvre – Nouvelle renaissance" (COORD LNR)

de l'opération Louvre – Grande Colonnade

Date limite de remise des offres fixée au 12/11/2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - SITE ET IMMEUBLE DE L'OPERATION	6
1.2 - MODALITES DE PARTICIPATION	6
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
2.1 - MODE DE PASSATION	6
2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	6
2.2.1 - Décomposition en tranches	6
2.2.2 - Décomposition en lots	8
2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.	8
2.4 - VARIANTES	8
2.4.1 - Variantes libres à l'initiative du candidat	8
2.4.2 - Variantes imposées par l'acheteur	8
2.5 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	8
2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	8
2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
2.8 - CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	9
ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E. ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
3.1 - COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION D.C.E.	9
3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
3.2.1 - Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat	10
3.2.2 - Dossier d'offre - Projet de marché	12
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
4.1 - CRITÈRES DE JUGEMENT	15
4.1.1 - Critères de jugement des candidatures	15
4.1.2 - Critères de jugement des offres	15
4.2 - DEMANDE DE PRECISIONS	17
ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES	17
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	18
6.1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	18
6.2 - VISITE DE SITE	18
6.3 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT	19
6.4 - EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	19
6.5 - NOTIFICATION DU MARCHÉ	19

PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur offre à l'acheteur sous la forme dématérialisée uniquement sur le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme de dématérialisation PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde, présentée sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier, peut être remise à l'acheteur dans les mêmes délais, soit par envoi postal soit par remise en main propre contre récépissé (cf. article 5 du présent RC).

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à :

- **Une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination** des études et des travaux pour la conception et la réalisation
 - o des travaux de consolidation et préservation du monument – **sous opération 1** (sous maîtrise d'œuvre ACMH)
 - o des travaux neufs pour la création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords – **sous opération 2** (sous MOE MOP).

La mission se décompose en une mission d'OPC détaillée pour chaque sous-opérations et une mission d'OPC générale (transversal aux deux sous-opérations LGC).

- **Une mission de logistique** de l'opération Louvre – Grande colonnade.
- **Une mission de participation à la coordination des opérations** au sein du projet global "Louvre – Nouvelle renaissance".

L'opération « **Louvre – Grande colonnade** » se décompose en deux sous-opérations, sous responsabilité de deux maîtrises d'œuvre distinctes mais néanmoins coordonnées :

- La sous-opération 1 « Travaux de consolidation et préservation du monument » sous maîtrise d'œuvre ACMH ;
- La sous-opération 2 : « Travaux neufs pour la création de nouveaux accès et espaces au sein du Musée du Louvre et l'aménagement de ses abords » sous la maîtrise d'œuvre désignée au terme du Concours d'architecture.

La mission porte à la fois sur les phases d'étude et de réalisation des travaux des 2 sous-opérations.

Les prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Le marché est conclu à prix mixtes, pour partie à prix forfaitaire et pour partie à prix unitaires à bons de commande. Les prix unitaires sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Pour la partie à prix forfaitaire :

La partie à prix forfaitaire concerne les prestations réalisées en temps passés par élément de mission à de chaque phase du projet (études et travaux).

Il comprend toutes les charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Pour la partie à prix unitaire :

La partie à bons de commande concerne les prestations que le pouvoir adjudicateur estimera nécessaire de commander sur la base du prix unitaire par intervenant, en fonction du besoin et de la complexité de chaque phase du projet (études et travaux).

Les prestations à prix unitaire sont conclues sans montant minimum et avec un montant maximum en euros HT pour l'ensemble des prestations à prix unitaires de 2 000 000€ HT pour la période contractuelle.

Le contexte ainsi que le programme général de l'opération sont présentés dans le CCTP (article 0 et annexes).

Le programme est décomposé en deux sous-opération :

- Pour la sous-opération « **Travaux de consolidation et préservation du monument pour la création des nouveaux accès et espaces du musée ainsi que l'adaptation des circulations verticales dans le quadrilatère Sully** »

Le programme de ces travaux vise à établir un socle technique et patrimonial stable, sur lequel pourront s'appuyer les futures interventions architecturales proposées par le MOE MOP. Ils permettront notamment de :

- réaliser l'ensemble des travaux d'excavation, de décaissement et de terrassement jusqu'aux niveaux souhaités, tout en assurant le suivi archéologique conformément aux prescriptions établies par le service régional de l'Archéologie (SRA) (cf. article 0.2.5 pour plus de détails) ;
- réaliser l'ensemble des travaux de dévoiement de réseaux pour assurer la continuité de fonctionnement dans le quadrilatère Sully ainsi que tous les travaux de réseaux et d'étanchéité provisoire des ouvrages pendant la période du chantier ;
- créer des nouveaux sous-sols techniques, au Nord et au Sud sous les jardins de l'Oratoire et de l'Infante, pour permettre la continuité du fonctionnement du musée et la conservation des ouvrages pendant les travaux ;
- dépolluer et démolir les locaux techniques et l'ensemble des ouvrages modernes construits sous la Cour Carrée et dans l'emprise du futur projet ;
- instrumenter l'ensemble du quadrilatère Sully pour assurer le contrôle de la stabilité des bâtiments pendant toute la durée de l'opération ;
- restaurer et modifier le cas échéant en fonction des aménagements paysagers du projet du maître d'œuvre en charge des travaux neufs les grilles historiques ceinturant les jardins périphériques de l'Oratoire, de l'Infante et Raffet.

Les interventions sur le monument historique rendues nécessaires par les travaux neufs porteront aussi sur :

- les créations d'ouverture (perçements) nécessaires dans le bâti ancien dans les soubassements et les sous-sols, dans le respect du cahier des charges patrimonial ;
- les créations de circulations verticales dans le quadrilatère Sully avec notamment le prolongement des escaliers monumentaux dits des Assyriens au Nord et des Egyptiens au Sud, situés de part et d'autre de la Colonnade ;
- la création de nouvelles plateformes élévatrices pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ascenseurs et monte-charges sera placée sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH.
- la création de nouveaux espaces dans une partie des soubassements du quadrilatère Sully.

Il est précisé ici que le périmètre d'étude de la MOE MH concerne la zone foncière appartenant à l'Etat (**périmètre Louvre**) et affectée à l'EPML.

- Pour la sous-opération « **Travaux neufs pour la création de nouveaux accès et espaces au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords** »

Les éléments programmatiques de ces travaux neufs portent sur :

- la création et l'aménagement architectural et fonctionnel des nouveaux accès au musée depuis l'esplanade de la Grande Colonnade vers le niveau des actuels fossés, y compris l'aménagement paysager des fossés ;
- l'aménagement des nouveaux espaces créés par l'ACMH dans les soubassements du quadrilatère Sully ;

- la création et l'aménagement architectural, muséographique et scénographique des nouveaux espaces sous les trois quarts de la Cour Carrée (hors Louvre Médiéval) y compris l'ensemble des dispositifs de médiation culturelle et de signalétique associés ;
- le traitement paysager intégral de la surface de la Cour Carrée ;
- la création et l'aménagement de nouveaux espaces enterrés (hors locaux techniques) :
 - o au nord, sous les jardins de l'Oratoire en partie et le passage Marengo,
 - o au sud, sous le passage des Arts et le jardin Raffet,
 - o à l'est, sous l'esplanade de la Grande Colonnade ;
- le réaménagement paysager de tous les jardins entourant le quadrilatère Sully (Oratoire, Infante et Raffet) ;
- l'aménagement urbain et paysager des espaces extérieurs situés devant la Grande Colonnade afin de dégager une vision urbaine et paysagère cohérente, comprenant :
 - o les fossés,
 - o l'esplanade Saint-Germain,
 - o la rue de l'Amiral de Coligny et ses insertions dans la rue de Rivoli et le quai François Mitterrand,
 - o la place du Louvre, jusqu'au front bâti de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le beffroi et l'hôtel de ville du 1^{er} arrondissement.

Il est précisé ici que le périmètre d'intervention de la MOE MOP concerne pour partie une zone foncière appartenant à l'Etat et affectée à l'EPML (**périmètre Louvre**), et pour une autre partie une zone foncière appartenant à la Ville (**périmètre Ville de Paris**), pour laquelle il a été confié par la Ville à l'EPML la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

Les prestations objet du marché sont décomposées comme suit :

Le montant de l'estimation travaux de la présente consultation est de 328 685 000,00 € HT décomposé de la façon suivante :

OPERATIONS SECTEUR SULLY	SOUS-OPERATION	ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE TRAVAUX EN € HT (*date de valeur)	TOTAL PAR SOUS- OPERATION	TOTAL OPERATION LGC
<i>Louvre – Grande Colonnade</i> <i>(Périmètre concerné par titulaire du présent marché)</i>	Travaux de consolidation et préservation du monument pour la création des nouveaux accès et espaces du musée ainsi que l'adaptation des circulations verticales dans le Quadrilatère Sully	193 000 000,00 € HT (*avril 2025)	193 000 000,00 € HT (*avril 2025)	328 685 000,00 € HT (*avril 2025)
	Création de nouveaux accès et espaces du musée et aménagement de ses abords (Périmètres Louvre et ville de paris)	Périmètre Louvre 132 000 000,00 € HT (*avril 2025)	135 685 000,00 € HT	
		Périmètre ville de paris 3 685 000,00 € HT (*mai 2025)		

1.2 - SITE ET IMMEUBLE DE L'OPERATION

Les travaux seront réalisés en site occupé au sein du musée du Louvre, sur le secteur oriental (quadrilatère Sully).

Le site du musée du Louvre est classé dans son entièreté comme un établissement recevant du public (ERP) de première catégorie de type Y, avec des activités secondaires de types L, M, N et R. Il est organisé en cinq « régions » distinctes (les régions Napoléon, Lemonnier, Denon-Flore, Richelieu-Rohan et Sully) et répond à toutes les exigences des règles françaises en matière de sécurité incendie.

1.2 - MODALITES DE PARTICIPATION

INCOMPATIBILITES :

Pour cette opération l'exercice d'une mission d'OPC est incompatible avec celles de contrôle technique et de CSPS.

Les candidats peuvent présenter une offre en tant que soumissionnaire individuel ou en qualité de membre d'un groupement d'opérateurs économiques.

Les candidats sont autorisés à ne présenter qu'une seule candidature et offre pour le présent marché soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R. 2142-24 alinéa 2.

La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne seraient pas de son fait, le groupement pourra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation, en proposant le cas échéant à l'acceptation de l'acheteur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur cette demande après examen des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles de l'ensemble des membres du groupement ainsi modifié et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

Exigences minimales :

La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines d'activité du présent marché, devra être supérieure à un montant minimum de 6M€HT.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - MODE DE PASSATION

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert et soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

2.2.1 - Décomposition en tranches

Le marché comporte une tranche ferme et quatre tranches optionnelles pour la mission d'OPC et Logistique, ainsi que deux tranches optionnelles pour la mission de participation à la coordination transversale :

- la **tranche ferme** porte sur les phases d'étude
 - o APS + APD pour la sous-opération 1
 - o ESQ + APS + APD pour la sous-opération 2,
- la **tranche optionnelle 1 MH** porte sur la phase PRO + ACT de la sous-opération 1,
- la **tranche optionnelle 2 MOP** porte sur la phase PRO + ACT pour la sous-opération 2,
- la **tranche optionnelle 3 MH** porte sur la phase VISA, DET et AOR de la sous-opération 1,
- la **tranche optionnelle 4 MOP** porte sur la phase VISA, DET et AOR pour la sous-opération 2,
- la **tranche optionnelle 5** porte sur la phase études de la mission de participation à la coordination transversale des deux sous-opérations (1 et 2),
- la **tranche optionnelle 6** porte sur la phase travaux de la mission de participation à la coordination transversale des deux sous-opérations (1 et 2).

La répartition des tranches par missions et par sous-opérations s'illustre dans le tableau ci-après :

Louvre – Nouvelle Renaissance (LNR)				
		Louvre – Grande Colonnade LGC		« Louvre Demain » LD (Et autres opérations menées par l'EPML dans le cadre de Louvre – Nouvelle Renaissance)
		Sous opération 1	Sous opération 2	
Missions du marché	Elément de missions	Travaux de consolidation et préservation du monument pour la création des nouveaux accès et espaces du musée ainsi que l'adaptation des circulations verticales dans le Quadrilatère Sully	Création de nouveaux accès et espaces du musée et aménagement de ses abords (périmètre Louvre et ville de Paris)	Restauration du clos et du couvert et modernisation de ses équipements techniques
OPC et LOG	*ESQ + APS + APD	TF MH-MOP		/
	PRO + ACT	TO1 MH	TO2 MOP	/
	VISA + DET + AOR	TO3 MH	TO4 MOP	/
COORD LNR	Etudes	TO5 participation à la coordination des opérations LNR		
	Travaux	TO6 participation à la coordination des opérations LNR		

Il est précisé que :

- Dans la DPGF, la sous-opération n°2 est décomposée par périmètre (périmètre Louvre et périmètre Ville de Paris) afin de répondre aux exigences de gestion budgétaire des enveloppes financières. Le prestataire devra estimer le temps consacré à chaque périmètre lorsqu'il complètera la DPGF.

Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit d'une seule et même sous-opération et que les prestations sont à considérer comme un ensemble cohérent.

- La mission d'OPC générale (transversal aux deux sous-opérations LGC) est une mission transversale aux deux sous-opérations. Elles couvrent notamment la coordination inter-MOE et la gestion des interfaces au

sein du périmètre LGC. Toutefois, une répartition par sous-opérations est demandée pour des raisons de gestion budgétaire. Bien que les prestations constituent un ensemble cohérent, le prestataire devra décomposer le temps consacré à cette mission par sous opérations, lorsqu'il complètera la DPGF.

- La mission de participation à la coordination des opérations au sein du projet global LNR constitue une prestation transversale aux deux sous-opérations. Elles couvrent notamment la participation à la coordination entre le périmètre LGC et le périmètre LNR.
Pour des raisons de gestion budgétaire, une répartition par sous-opération est demandée. Le prestataire devra décomposer le temps consacré à cette mission par sous opérations, lorsqu'il complètera la DPGF.

Les modalités d'affermissement de la tranche optionnelle sont définies à l'article 1.4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

2.2.2 - Décomposition en lots

Le présent marché n'est pas alloti.

2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2.4 - VARIANTES

2.4.1 - Variantes libres à l'initiative du candidat

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.4.2 - Variantes imposées par l'acheteur

Le présent marché ne comprend pas de variantes imposées.

2.5 – DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION

Les stipulations relatives à la durée du marché et aux délais d'exécution sont fixées dans l'Acte d'Engagement (A.E.) et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à l'article 1 de l'A.E.

2.8 - CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, l'acheteur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

L'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)
Direction Administrative et Financière
18 rue Goubet
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E. ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 - COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION D.C.E.

Le DCE se compose des pièces suivantes :

- Le présent RC et ses 2 annexes :
 - Annexe n°1 Questionnaire égalité professionnelle & diversité professionnelle (à fournir par le candidat),
 - Annexe n°2 Cadre-de-réponse (à remplir par le candidat),
- L'acte d'engagement et ses annexes :
 - Annexe n°1 Bordereau de prix unitaires (BPU) portant sur le coût journalier d'intervention du titulaire (prix d'unités, en Euros),
 - Annexe n°2 Demande d'acceptation des sous-traitants,
 - Annexe n°3 Accord de confidentialité,
 - Annexe n°4 Planning prévisionnel des études et travaux,
 - Annexe n°5 Organigramme décrivant l'organisation de la mission d'OPC et LOG, le tableau de répartition des tâches au sein du groupement et les curriculum vitae des membres de l'équipe,
 - Annexe n°6 Clauses sociales.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
 - Annexe n°1 Système informatique de gestion financière des marchés de travaux (EDIFLEX),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe n°1 Limites de prestations entre MOE,
 - Annexe n°2 Programme de l'opération,
- la décomposition du prix global et forfaitaire en faisant apparaître les phases études et travaux (en Euros),
- Le DQE (détail quantitatif estimatif). Document non contractuel qui ne sert que pour l'analyse des prix unitaires).

- Le mémoire technique général remis à l'appui de l'offre relative au présent marché. Le mémoire ne saurait être contractuel que si les engagements contenus dans le document sont plus favorables pour le Maître d'ouvrage que les pièces contractuelles visées ci-avant.

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plateforme.

Une assistance en ligne y est accessible.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au D.C.E.

3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats ont à produire un dossier comprenant une candidature et une offre. Elles seront entièrement rédigées en langue française.

Pour répondre à la présente consultation, **les candidats ne doivent pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner** suivants :

- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion de plein droit au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code de la commande publique ;
- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion à l'appréciation de l'acheteur au sens des articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2143-12 du Code de la commande publique, **les candidats sont informés qu'ils peuvent, pour présenter leur candidature, s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles et financières d'autres opérateurs économiques**, et ce quelle que soit la nature juridique des liens existants entre les candidats et ces opérateurs.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, il doit demander que les capacités de ces autres opérateurs soient prises en compte et en justifier.

A cet effet, le candidat doit :

- désigner les opérateurs économiques sur les capacités desquels il s'appuie dans la rubrique H du formulaire DC2 (ou fournir un document équivalent) ;
- fournir pour chacun de ces opérateurs économiques les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat par l'acheteur pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles et financières ;
- produire un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques justifiant que le candidat disposera de leurs capacités pendant toute la durée d'exécution du marché.

3.2.1 - Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats doivent fournir l'ensemble des pièces demandées au titre du dossier de candidature. En cas de candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque opérateur doit fournir l'ensemble de ces pièces, à l'exception de la lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) qui est établie pour l'ensemble des membres du groupement.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de candidature (Formulaire DC1 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent) valant désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement ;
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent) ;

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ; en cas de remise du formulaire DC2, l'engagement du candidat matérialisé dans la rubrique F1 vaut déclaration sur l'honneur ;

- En cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent – engagement écrit, précis et signé) ;

- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- La déclaration concernant **le chiffre d'affaires global du candidat** et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (informations à renseigner dans le formulaire DC2, le cas échéant).

La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines d'activité du présent marché, devra être supérieure à un montant minimum de 6M€HT ;

- Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- L'indication des **titres d'études et de qualification professionnels** du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché ;

- Les certificats de **qualifications professionnelles** listés ci-après et établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent permettant au candidat de justifier qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles exigées :

- Nomenclature OPQIBI (ou équivalents européens) :
 - 0302 – Ordonnancement-Planification-Coordination (OPC) d'Exécution complexe
 - 0303 – Planification-Coordination des études
 - 0304 – Planification-Coordination d'ensemble
- Norme de type ISO (ou équivalent) :
 - 9001 – Management de la qualité

- **Pour la mission OPC** : Une sélection de trois (3) **références significatives** exécutées au cours des trois (3) dernières années, précisant pour chacune : la nature précise des prestations réalisées, leur montant (en € HT), la date et le lieu d'exécution, ainsi que le destinataire (public ou privé).

Afin d'apprécier la capacité technique et professionnelle des candidats, l'ensemble des 3 références présentées doit permettre de couvrir au moins une fois chacune des caractéristiques clés suivantes (chaque référence pouvant cumuler une ou plusieurs de ces caractéristiques) :

- Opération complexe réalisée dans un établissement maintenu en activité ;
- Opération comportant un montant de travaux supérieur à 200 M€ HT ;
- Opération intégrant un projet scénographique ou d'aménagement d'espaces d'exposition.

Dans le cas où le candidat présentait plus de 3 références, seules les 3 premières références seront examinées dans l'ordre de présentation.

- **Pour la mission logistique** : Une sélection de trois (3) **références significatives** exécutées au cours des trois (3) dernières années pour une mission similaire à la mission logistique. Le dossier précisera pour chacune des références : la nature précise des prestations réalisées, leur montant (en € HT), la date et le lieu d'exécution, ainsi que le destinataire (public ou privé).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve approprié, notamment par tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#) (en lieu et place des documents mentionnés au présent article 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Le DUME doit être rédigé en français.

Avertissement

Le marché ne pourra être notifié à l'attributaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit à l'acheteur les documents administratifs listés ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande de l'acheteur :

- une attestation de régularité sociale (ou « de vigilance ») justifiant de la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois ;

- une attestation de régularité fiscale, délivrée par l'administration fiscale compétente et justifiant de la souscription des déclarations et paiements correspondant aux impôts suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée ;

- l'ensemble des pièces visées aux articles R. 1263-12 (concernant le détachement de salariés pour les candidats établis hors de France), D. 8222-5 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats installés en France) ou D. 8222-7 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger) et D. 8254-2 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats installés en France) ou D. 8254-3 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger et détachant des salariés sur le territoire national) à D. 8254-5 du Code du travail, le cas échéant.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par l'attributaire provisoire, l'offre sera déclarée irrecevable et le soumissionnaire éliminé.

L'acheteur retiendra alors le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement des offres.

Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC dans les conditions définies à l'article 6.4 du présent R.C.

3.2.2 - Dossier d'offre - Projet de marché

Le dossier d'offre doit comprendre les documents suivants :

- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes**, dont le bordereau de prix unitaires (BPU) portant sur le coût journalier d'intervention du titulaire (prix d'unités, en Euros), suivant les cadres joints à compléter :
 - Annexe n° 1 Bordereau de prix unitaires (BPU) portant sur le coût journalier d'intervention du titulaire (prix d'unités, en Euros),
 - Annexe n° 2 Demande d'acceptation des sous-traitants,
 - Annexe n° 3 Accord de confidentialité,

- Annexe n° 4 Planning prévisionnel des études et travaux,
- Annexe n° 5 Organigramme décrivant l'organisation de la mission d'OPC et LOG, le tableau de répartition des tâches au sein du groupement et les curriculums vitae des membres de l'équipe,
- Annexe n° 6 Clauses sociales.

Seul l'attributaire du marché devra signer son acte d'engagement.

Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra céder ou présenter en nantissement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 4.3.1 du C.C.A.P., ils doivent le préciser à l'article X de l'A.E ;

- **La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)** en euros ;

- **Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)** en euros ;

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ce cadre.

Le ou les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations ;

- **Un mémoire méthodologique (*limité à 30 pages*)** comprenant :

Le mémoire méthodologique remis à l'appui de l'offre relative au présent marché, faisant notamment apparaître l'équipe proposée afin de gérer les prestations objets du marché dans les délais impartis ainsi que les profils des intervenants dédiés, comprendra les éléments suivants :

Partie 1 : Note justificative générale – Compréhension des enjeux, méthodologie et organisation

Cette note générale comportera en préambule une synthèse des enjeux perçus par le candidat, suivie du détail de son approche méthodologique et de son organisation pour l'ensemble des missions du marché (OPC, LOG, COORD LNR) :

- **Compréhension des enjeux de l'opération** : Une note introductive dans laquelle le candidat exposera sa vision synthétique des grands enjeux stratégiques, patrimoniaux, techniques, calendaires et logistiques du projet (intervention en site occupé/sensible, continuité d'activité, multiplicité des acteurs, objectifs stricts de respect des délais).
- **Méthodologie par mission** : L'organisation opérationnelle et les méthodologies de travail proposées pour la réalisation des missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), de Logistique de chantier (LOG) et de participation à la coordination du projet global LNR (COORD LNR), en démontrant l'efficacité du dispositif pour garantir les délais globaux.
- **Gestion des sous-opérations et gouvernance** : Compte tenu de la structure spécifique du projet (deux sous-opérations au sein de l'opération globale LGC, deux maîtrises d'œuvre différentes), la méthodologie envisagée pour assurer la parfaite coordination entre les sous-opérations, ainsi que les modalités de travail et de reporting avec l'ensemble des intervenants (Maître d'Ouvrage, maîtrises d'œuvre, CT, CSPS, etc.) et en interne entre les équipes du Titulaire.
- **Suivi d'exécution et présence sur site** : Le dispositif de suivi opérationnel, incluant la fréquence et la typologie des réunions prévues, les modalités et la fréquence des visites de chantier, ainsi que les outils de suivi du calendrier et de contrôle de l'avancement et, le cas échéant, les procédures de détection précoce des dérives calendaires et la mise en œuvre de mesures correctives/d'accélération.

Partie 2 : Descriptif des moyens humains

Cette partie permettra d'apprécier la composition, la qualification et la répartition des compétences de l'équipe dédiée à l'opération :

- **Organigramme fonctionnel et chronogramme d'affectation** : Présentation claire des équipes dévolues à la réalisation des missions en phases études et travaux.

Pour la mission OPC, la proposition du titulaire entre la mission d'OPC « générale » et la mission d'OPC « détaillée » par sous-opérations doit apparaître clairement.

- **Profils et compétences** : Une note de présentation des profils-types des collaborateurs pressentis, accompagnée de l'affectation précise des compétences clés par domaine et par mission du marché.

Partie 3 : Descriptif des moyens techniques

- Le candidat présentera l'ensemble des moyens matériels, logiciels et outils informatiques/collaboratifs dédiés à l'exécution des prestations (logiciels de planification, outils d'OPC, plateformes collaboratives d'échange, équipements de suivi de chantier, etc.).

Partie 4 : Temps prévisionnel et décomposition de la charge de travail

Cette partie permettra d'apprécier la pertinence et le réalisme de l'affectation des ressources au regard des exigences de l'opération :

- **Volume global et décomposition par phase** : La candidat précisera le temps prévisionnel d'intervention (exprimé en jours/homme ou heures), décomposé par phase opérationnelle (études, travaux, réceptions/OPR) et par mission, permettant d'évaluer la qualité de la méthodologie globale proposée.
- **Décomposition par intervenant** : Le détail de la charge de travail affectée à chaque profil/intervenant de l'équipe, permettant d'apprécier la cohérence et l'adéquation du temps consacré par chaque membre au regard de son rôle et de sa responsabilité dans la mission.

Partie 5 : critère environnemental

Méthodologie de mise en œuvre pour le respect des objectifs environnementaux définis par la MOA et contrôle lors de l'exécution :

- Méthodologie mise en place pour le suivi des chartes environnementales à respecter par le titulaire, notamment sur la mission logistique, et à faire respecter aux entreprises de travaux. Organisation et mesures à prendre en cas de non-respect de chartes par les entreprises de travaux.

Le titulaire, dans le cadre de sa mission Logistique, notamment dans la gestion du compte prorata devra mettre en œuvre les mesures de contrôle pour réduire les consommations d'eau, d'énergie et les nuisances du chantier au respect de la charte chantier faibles nuisances.

- Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre. Le candidat décrit les mesures applicables aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations du marché incluant les mesures et type de transport privilégiés pour les déplacements, les mesures d'aide mises en place pour les déplacements du marché et les engagements liés à la politique informatique (gestion et modalités de transmission des données et mise en place d'une plateforme collaborative).

Annexés au mémoire technique :

- Le projet de plan d'assurance qualité ;
- La maquette des livrables rendus anonymisés réalisés sur des opérations similaires.

La remise du mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise du mémoire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 4.1.2 du présent Règlement de la Consultation ;

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 - CRITÈRES DE JUGEMENT

4.1.1 - Critères de jugement des candidatures

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats déclarés recevables sera établie **en tenant compte des garanties techniques, professionnelles et financières présentées.**

Régularisation des candidatures :

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes ou non conformes, la personne publique pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidature, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié fixé par l'acheteur.

Si à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si l'acheteur décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

4.1.2 - Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après en application de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 – le prix global noté sur 10 (40%)

a) – Prix unitaire noté sur 2 (base DQE)

L'offre financière conforme est établie sur la base du DQE. Le montant de DQE le plus bas se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante
$$\text{Note} = (\text{Offre moins-disante} / \text{Offre étudiée}) * 2 \text{ points}$$

b) – prix global forfaitaire noté sur 8 (base DPGF)

L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale, sur la base du montant figurant dans l'acte d'engagement (partie forfaitaire). Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante} \times 8}{\text{Montant de l'offre notée}}$$

2- La valeur technique notée sur 10 - selon mémoire technique du candidat et la décomposition des temps passés - (60%)

a) 1er sous critère noté sur 3.0 : Qualité de la méthodologie d'intervention et de l'organisation

Éléments évalués :

- La bonne compréhension des enjeux stratégiques, patrimoniaux, techniques et calendaires du projet ;
- La qualité et la pertinence de la méthodologie d'intervention proposée pour chacune des missions du marché (OPC, LOG, COORD LNR) au regard de l'opération et du respect des délais impartis ;

- L'organisation envisagée pour assurer la gestion et la coordination des deux sous-opérations et fluidifier les interfaces avec l'ensemble des intervenants (MOA, MOE, CT, CSPS, etc.) ainsi qu'en interne ;
- La pertinence du dispositif de suivi opérationnel du chantier (typologie et fréquence des réunions, organisation des visites de chantier) et l'efficacité des procédures d'alerte et de gestion des retards/dérives du planning.

b) 2^{er} sous critère noté sur 2.0 : Qualité des moyens humains affectés à la mission

Éléments évalués :

- L'adéquation des profils proposés (expérience, qualifications et compétences clés) au regard des exigences des missions et des spécificités d'un site complexe/occupé ;
- La clarté et la pertinence de l'organigramme fonctionnel et du chronogramme d'affectation des équipes en phases études et travaux, distinguant le pilotage général de l'OPC et le suivi dédié par sous-opération.

c) 3^{ème} sous-critère noté sur 0.5: Qualité des moyens techniques et des outils de pilotage

Éléments évalués :

- La performance, l'ergonomie et la souplesse des outils informatiques, logiciels de planification et plateformes collaboratives dédiés à l'exécution des prestations ;
- La qualité de la maquette des livrables anonymisés issus d'opérations similaires présentés à l'appui de l'offre.

d) 4^{ème} sous-critère noté sur 4.0 : Cohérence des temps passés par éléments de mission et par intervenant par rapport au projet

Éléments évalués :

- La cohérence globale du volume de temps prévisionnel d'intervention (jours/homme ou heures) décomposé par phase opérationnelle (études, travaux, réceptions/OPR) au regard des spécificités du projet ;
- La pertinence de la répartition de la charge de travail par intervenant et par sous-opération, garantissant une présence et une implication adaptées des profils experts aux moments clés de l'opération.

e) 5^{ème} sous-critère noté sur 0.5 : critère environnemental

Éléments évalués :

- Méthodologie de mise en œuvre des objectifs environnementaux définis par la MOA et contrôle lors de l'exécution ;

Afin qu'une notation homogène des candidats soit possible, les éléments correspondant aux critères et sous-critères d'analyse devront être intégrés dans le mémoire méthodologique.

Offres anormalement basses :

Conformément à l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique et dans le cas où son offre paraîtrait anormalement basse, le soumissionnaire devra être en mesure de fournir à l'acheteur toutes les justifications sur la décomposition du prix, y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

Régularisation des offres :

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'il use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

A défaut, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

Examen des offres :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas demander la rectification du montant de ce prix pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix indiqué dans l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

Classement final :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérés des coefficients indiqués.

4.2 - DEMANDE DE PRECISIONS

Conformément à l'article R. 2161-5 du Code de la commande publique, l'acheteur ne peut négocier avec les candidats mais peut leur demander de préciser la teneur de leur offre. A ce titre, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires :

- des informations et précisions complémentaires,
- tous sous-détails de prix nécessaires à l'appréciation de l'offre du candidat.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par voie électronique sur le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une assistance en ligne y est accessible.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus.

Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur le profil acheteur de l'OPPIC (plateforme PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment dénomination de l'entreprise, numéro SIRET, mail de contact...).

Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/ .rtf/ .pdf/ .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

Il est conseillé aux candidats de :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros » ;
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 4 GO).

L'acheteur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation PLACE, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

En complément du pli déposé sur la plateforme PLACE, les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné en préambule du présent R.C. dans les mêmes délais que ceux fixés pour la remise de l'offre.

L'enveloppe extérieure portera **impérativement** la mention suivante :

« **LGC_OPC / AOO** – Copie de sauvegarde – **NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER** »

L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération.

La copie de sauvegarde peut être envoyée par voie postale à l'adresse suivante :

OPPIC
Direction juridique
19 avenue du Maine
75015 Paris

Ou remise contre récépissé à la même adresse de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le vendredi.

- **à compter du 1^{er} octobre 2026, l'adresse de l'OPPIC est : 19 avenue du Maine – 750015 Paris** ».

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, l'acheteur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude du D.C.E., les candidats devront faire parvenir, au plus tard **10 jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En application de l'article R. 2132-6 du Code de la commande publique, les renseignements complémentaires portant sur le cahier des charges seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) **6 jours ouvrés** au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres.

6.2 - VISITE DE SITE

La visite du site est facultative mais vivement recommandée aux candidats afin d'appréhender les enjeux de l'opération.

Les créneaux de visite proposés aux candidats sont les suivants :

- le 15/10/2026 à 14h
- le 22/10/2026 à 14h

Les candidats souhaitant participer à la visite doivent impérativement adresser leur demande par mail auprès de :

l.silva@oppic.fr
jm.filippi@oppic.fr
o.colomb@oppic.fr

6.3 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT

Les candidats sont informés que l'acheteur souhaite conclure le marché en EUROS.

Les modalités de règlement sont définies à l'article 4 du C.C.A.P.

6.4 - EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'OPPIC a entamé une démarche visant à l'obtention des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

L'OPPIC s'engage, à ce titre, à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme notamment :

- des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
 - un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- L'OPPIC s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'OPPIC souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire du marché. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe 1 du présent R.C.

L'attributaire devra obligatoirement transmettre à l'acheteur le récépissé numérique délivré par l'application avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire du marché s'engage à actualiser le questionnaire si l'acheteur lui en fait la demande, dans les conditions fixées à l'article dédiée C.C.A.P.

6.5 - NOTIFICATION DU MARCHE

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE & DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE

Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire(s) du (ou des) marché(s)

Le lien vers la plateforme numérique proposant le questionnaire sera communiqué à l'attributaire au moment de la signature du contrat. Il devra être renseigné par l'attributaire en amont de la notification.

PRÉSENTATION DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise	
Site internet	
SIRET	
Code NAF / APE	
Année de création	
Effectif total	
Type d'entreprise	
Adresse du siège social	
Contact unique (nom et mail)	

RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION

Type de structure	
Nom du pouvoir adjudicateur	
N° de référence de la consultation	
CPV principal de la consultation (indiqué dans le règlement de la consultation)	

PROMOTION DE L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PERSONNEL AFFECTÉ A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total de personnels affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

ENCADRANTS AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total d'encadrants affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

SENSIBILISATION DU PERSONNEL AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre de personnes qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail	
---	--

RÉMUNÉRATION	
Ecarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation	Menu déroulant à choix unique : ○ Aucun écart ○ Ecart en faveur des femmes ○ Ecart en faveur des hommes ○ Non applicable (absence de femmes ou d'hommes)
Si écart il y a, quelle est la moyenne de l'écart	
- en euros	€
- en proportion	%
Actions correctives mises en œuvre pour réduire ces écarts de rémunération :	Menu à choix multiples : ○ Grilles de salaires conventionnée ○ Actions de sensibilisation auprès des RH ○ Contrôle annuel des enveloppes salariales ○ Comitologie spécifique de suivi ○ Ajustement et égalité des salaires ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Soumission à la production de l'index égalité professionnelle (si +50 salariés)	Oui/Non
Si oui, quelle est la valeur de l'indice :	
- en l'année n	
- à l'année n-1	
Pouvez-vous préciser la décomposition de ces indicateurs pour cette année :	
- Ecart de rémunération femmes-hommes	
- Ecart de répartition des augmentations individuelles	
- Ecart de répartition des promotions (uniquement si plus de 250 salariés)	
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	
Si le score est inférieur à 75, quelles mesures correctives prévoyez-vous ?	
Comment l'index égalité professionnelle est-il diffusé ?	
- en interne	
- en externe	

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Actions mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelles femmes-hommes	Menu à choix multiples : ○ Labellisation AFNOR Egalité professionnelle ○ Charte ou Accord interne ○ Formation pour tous ○ Promotion de la mixité dans les supports de communication, de formation, etc. ○ Lutte contre les stéréotypes de genre ○ Adaptation des postes aux deux sexes ○ Dispositifs répondant aux besoins sociaux spécifiques des femmes (mise en place d'actions de sensibilisation, de soutien, d'écoute) ○ Mesures de prévention et de lutte contre les harcèlements et violences sexuelles et sexistes ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?

Oui/Envisagé/Non

Si oui, comment cet engagement est-il formalisé ?

Menu à choix multiples :

- Labellisation AFNOR Diversité
- Charte interne
- Accord (collectif ou individuel)
- Autre(s) (préciser le cas échéant)

Quels sont les publics visés par vos actions ?

- en interne à votre entreprise :

Menu à choix multiples :

- Femmes
- Jeunes (moins de 25 ans)
- Séniors (plus de 50 ans)
- Personnes éloignées de l'emploi
- Publics reconnus travailleurs handicapés
- Public d'origines étrangères
- LGBTQIA+
- Personnes placées sous mains de justice

- dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :

Menu similaire au précédent

Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?

Menu à choix multiples :

- Formation
- Communication
- Événements
- Sensibilisation du personnel
- Accompagnement individuel
- Recrutement
- Promotion
- Autre(s) (préciser le cas échéant)

Le futur marché prévoit l'usage d'un outil en ligne sur internet ?

Oui/Non

- si oui, ce site a-t-il fait l'objet d'un audit technique pour évaluer son accessibilité aux personnes en situation de handicap (non-voyants, malentendants, etc.) ?

Oui/Non

- si oui, en quelle année cet audit a-t-il été réalisé ?

- si oui, avez-vous fait évoluer le site suite aux conclusions de l'audit ?

Oui/Non

Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?

Menu à choix multiples :

- Conviction de l'entreprise
- Amélioration de la gestion des RH
- Amélioration de la qualité de vie au travail
- Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
- Enjeu économique
- Valorisation de l'image
- Autre(s) (préciser le cas échéant)